

DEL2025_04_071

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

JURY D'ASSISES - TIRAGE AU SORT DES JURES APPELES A SIEGER A LA COUR D'ASSISES DE BOBIGNY EN 2026

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le Tribunal Judiciaire de Bobigny transmet par arrêté préfectoral n°2025-1137 le tirage au sort sur la liste électorale des 102 personnes susceptibles d'être jurés d'assises pour l'année 2026.

Le tirage au sort des jurés d'assises est effectué en direct par le service du Guichet Unique et informatique le soir du conseil municipal du 30 avril 2025.

Le départ du courrier après le tirage au sort est prévu dès le 05 mai 2025.

Pour ce tirage au sort, les personnes de moins de 23 ans au 1^{er} janvier 2026 seront retirées de la liste préparatoire.

DEL2025_04_071

A l'issue du tirage, un courrier d'information est envoyé à chaque électeur concerné. Ces derniers devront adresser au Guichet Unique au plus tard le 26 mai 2025, un récépissé de réponse indiquant leur profession.

Le tableau de la liste préparatoire devra être envoyé avant le 30 mai 2025 au greffe de la cour d'assises.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 67-557 du 12 juillet 1967 modifiée, relative à l'organisation des cours d'assises de la région parisienne,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 259 et suivants et son article A.36-13,

Vu le décret n°2023-1256 du 26 décembre 2023 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-1137 fixant le nombre total et la répartition des jurés dans le ressort de la cour d'assises de Bobigny pour l'année 2026,

Considérant que la liste du jury criminel du ressort de la cour d'assises de Bobigny doit comporter pour l'année 2026, 2000 personnes dont 34 issues de la liste électorale de Montfermeil,

Considérant que la liste préparatoire établie par la commune doit comporter un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 102 personnes,

Considérant qu'il convient de désigner un agent municipal pour procéder au tirage au sort des jurés sur la liste électorale principale de Montfermeil en séance publique,

Considérant que le tirage au sort sera effectué à l'aide du logiciel Adagio qui gère la liste électorale et permet le tirage au sort de façon aléatoire des jurés parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale française de la commune,

Considérant que le tirage au sort des jurés effectué par le logiciel doit exclure :

- les électeurs de moins de 23 ans au 1^{er} janvier 2026,
- les électeurs en cours d'inscription, en cours de radiation et radiés archivés,
- les électeurs qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises c'est-à-dire du département s'il s'agit de la liste préparatoire,

Considérant que la population totale de la commune de Montfermeil est de 28 100 personnes et que le logiciel établit de manière aléatoire et confidentielle une liste préparatoire comportant 102 noms parmi les électeurs remplissant les conditions précitées,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De désigner Madame Céline PILLET, agent municipal, pour procéder au tirage au sort des jurés.

DEL2025_04_071

2. De noter qu'à l'issue de ce tirage au sort, la liste n°1 a été tirée, saisie sur ordinateur, que le logiciel a découvert la composition de ladite liste et que Monsieur le Maire a procédé à la lecture des 102 noms et prénoms des personnes retenues sur la liste des jurés tirés au sort.

3. De prendre acte de la liste des jurés tirés au sort pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal a pris acte du tirage au sort et de la liste des jurés tirés au sort pour l'année 2026 ainsi que de la lecture des noms faite par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



Le Maire,
Xavier LEMOINE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 07.05.2025

Au Représentant de l'Etat

Publié le 07.05.2025

Montfermeil, le 07.05.2025

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20250430-DEL2025_04_071-DE
Date de télétransmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025

